

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1436

4 juin 2014

SOMMAIRE

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l.	68884	Termogest Gestion S.à r.l.	68914
Electro-Cardoso S.à r.l.	68886	The Independent UCITS Platform	68884
IIC Spain 6 S.à r.l.	68928	Théola S.à r.l.	68924
Indaz S.A.	68927	TIAA Lux 11 S.à r.l.	68883
India6 Loan Holdings Topco S.à r.l.	68918	TIAA Lux 8 S.à r.l.	68885
Mandarin Capital Management II S.A. ...	68927	TIAA Lux 9 S.à r.l.	68886
MS Design S.A.	68926	Tom Cat	68883
OCM Luxembourg Pandora S.à r.l.	68918	Torroshomes International S.A.	68885
PC2D	68882	Torroshomes International S.A.	68885
Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	68909	Torroshomes International S.A.	68889
Rockwell Collins International Financing S.à r.l.	68883	Torroshomes International S.A.	68909
Romain Terzi Tabacs Vins & Spiritueux S.à r.l.	68882	Trésor Financements S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	68901
SCHAUS et associés S.A.	68901	Triton III LuxCo 3 S.à r.l.	68901
S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière	68885	Triton III LuxCo 5 S.à r.l.	68909
S.C.I. JOPA, société civile immobilière ...	68901	Turaz Global TRM S.à r.l.	68922
Shurgard Luxembourg	68915	Turaz Global TRM S.à r.l.	68882
SNG Global S.A.	68914	Tyhee Finance S.A.	68890
Spainimmo S.A.	68882	Ullink S.à r.l.	68910
Spatialbit Consulting S.à r.l.	68884	Ultra S.à r.l.	68910
SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF	68886	Valentin DIEDRICH S.à r.l.	68910
TE Connectivity MOG Holding S.à r.l. ...	68902	VG COM S.à r.l.	68889
TEK Partners SC	68920	Voltaire Investment SA	68887
		Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.	68928

PC2D, Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 151.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048115/9.

(140054225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Turaz Global TRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.587.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 68409 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048232/10.

(140054040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Romain Terzi Tabacs Vins & Spiritueux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 20, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048154/10.

(140054349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Spainimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.031.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme SPAINIMMO S.A., tenue en date du 27 mars 2014 que:

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la société du L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid à L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal avec effet au 27 mars 2014.

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de Monsieur MEDDOURI Djamel, né le 28 août 1974 à F-57100 THIONVILLE, demeurant à F-57280 MAIZIERES LES METZ, 11 Impasse de la Chapelle et de nommer en remplacement Edouard Maire, résident professionnellement au 49, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 27 mars 2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

L'actionnaire unique décide d'accepter la démission de son mandat de Commissaire aux comptes, de la société ARTEFACTO SARL, dont le siège social se situe au 57 route de Longwy, L-8080 Bertrange et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 87.962 et de nommer en remplacement Audrey BALLAND, résident professionnellement au 49, Boulevard Royal à L-2449 Luxembourg avec effet au 27 mars 2014. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Luxembourg.

Pour avis sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014048210/25.

(140054713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Rockwell Collins International Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 96.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 145.775.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014048139/12.

(140054068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Tom Cat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 12.278.

—
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour la société
FIDUCIAIRE ACCURA S.A.
Experts comptables et fiscaux
Signature

Référence de publication: 2014048250/14.

(140054557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

TIAA Lux 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.233.800,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.150.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes, avec effet au 1^{er} avril 2014.:

- Vinessa Sweeney, gérant de catégorie B;
- Pascal Roumiguié, gérant de catégorie B; et
- Aymeric Thibord, gérant de catégorie A.

Par ailleurs, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en date du 1^{er} avril 2014, les personnes suivantes, en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée:

- Karl Heinz Dick, demeurant au 53, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen, Grand Duché de Luxembourg;
- Paul Wilson, demeurant au 20, Balderton Street, 8^{ème} étage, W1K6TL Londres, Royaume-Uni.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Karl Heinz Dick, gérant de catégorie B;
- Paul Wilson, gérant de catégorie B;
- Bruno Bagnouls, gérant de catégorie B;
- Mark J. Wood, gérant de catégorie A;
- Robert J. Redican, gérant de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA Lux 11 S.à r.l.

Référence de publication: 2014048243/25.

(140054249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Spatialbit Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6969 Oberanven, 43, Bei der Aarnesch.
R.C.S. Luxembourg B 171.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048169/9.

(140054593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

The Independent UCITS Platform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 171.356.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048226/10.

(140054373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Asgard Real Estate Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.302.150,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 85.705.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 mars 2014

Il résulte des décisions prises que:

- Le siège social de la société a été transféré du 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Associé Unique accepte les démissions de:

- Mr. Mölleken Christoph Michael, demeurant professionnellement au 95, Innere Kanalstrasse à D-50823 Cologne en tant qu'administrateur de classe A.

- Mr. Del Monaco Amal, demeurant professionnellement au 100, Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris la Défense en tant qu'administrateur de classe B.

- Mr. Catala David, demeurant professionnellement au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en tant qu'administrateur de classe C.

- AUB Secretaries Limited, ayant son siège social au 7, Baker Street, GB - W1U 8EG, Londres, enregistrée au registre des Sociétés du Royaume-UNI sous le numéro B 3070486, en tant qu'administrateur de classe C.

L'Associé unique nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires les gérants suivants:

- Mme Fleur Ouzilou, employée privée, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que gérant de classe A, et ce pour une durée indéterminée.

- Mr Peter Van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg en tant que gérant de classe B, et ce pour une durée indéterminée.

- Lux Konzern Sàrl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg numéro B 80993, ayant son siège social au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg en tant que gérant de classe C, et ce pour une durée indéterminée.

- Lux Business Management Sàrl, enregistrée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg numéro B 79709, ayant son siège social au 40, avenue Monterey in L-2163 Luxembourg en tant que gérant de classe C, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014048909/35.

(140055693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Par la présente, nous vous informons de notre démission de la fonction de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Pour Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2014048256/11.

(140054642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur et de Président du conseil d'administration au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Marc Schintgen.

Référence de publication: 2014048253/10.

(140054419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

S.C.I. JOPA 2, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 3.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048158/10.

(140054272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 27.350.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 128.247.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes, avec effet au 1^{er} avril 2014:

- Vinessa Sweeney; et
- Pascal Roumiguié.

Par ailleurs, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en date du 1^{er} avril 2014, la personne suivante pour une durée illimitée:

- Karl Heinz Dick, demeurant au 53, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen, Grand Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Karl Heinz Dick;
- Bruno Bagnouls;
- Mark J. Wood;
- Robert J. Redican;
- Paul Wilson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA Lux 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2014048245/23.

(140054398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Electro-Cardoso S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 21, Letzebuurgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 91.653.

Par cette lettre, je vous informe de ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant administratif, à compter du 01/04/2014, auprès de la Société ELECTRO-CARDOSO Sarl RC 91653 Mat.2003 2401288

Mon ancienne adresse entant; 56, Av. Ambroise Croizat F-55240 à Boulogny FRANCE

Metz, le 26/03/2014.

LOURENCO FERNANDES Fernando

Gérant administratif de la société Electro-Cardoso SARL

Référence de publication: 2014048298/13.

(140052763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2014.

SVG-LuxInvest SCS SICAF-SIF, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 164.950.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Gesellschafterversammlung vom 10. März 2014

Am 10. März 2014 um 11:30 Uhr kamen am Gesellschaftssitz die Gesellschafter obiger Gesellschaft zusammen.

Nach Feststellung der Rechtsgültigkeit, wird folgender Beschluss einstimmig gefasst:

Infolge der obengenannten Beschlüsse beschließen die Gesellschafter, den ersten Absatz des Artikels 6 Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Das Kapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertneununddreißigtausendfünfhundertsiebenundfünfzig Euro (EUR 539.557,00).“

Luxemburg, den 27. März 2014.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014048218/18.

(140054547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

TIAA Lux 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.702.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 133.015.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission des personnes suivantes, avec effet au 1^{er} avril 2014:

- Vinessa Sweeney; et
- Pascal Roumiguié.

Par ailleurs, l'associé unique de la Société a décidé de nommer en date du 1^{er} avril 2014, la personne suivante pour une durée illimitée:

- Karl Heinz Dick, demeurant au 53, Tontelerwee, L-8552 Oberpallen, Grand Duché de Luxembourg.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

- Karl Heinz Dick;
- Bruno Bagnouls;
- Mark J. Wood;
- Robert J. Redican;
- Paul Wilson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TIAA Lux 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2014048246/23.

(140054246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Voltaire Investment SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.320.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VOLTAIRE INVESTMENT SA", établie et ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté, constituée sous la dénomination "PARFICO HOLDING S.A." suivant acte du notaire Georges d'Huart de Pétange, en date du 29 juin 1987, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 315 du 7 novembre 1987, modifiée pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 16 janvier 2002, publié au dit Mémorial C, Numéro 657 du 27 avril 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 26.320,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Georges BRIMEYER, retraité, demeurant à L-2521 Luxembourg, 20, rue Demy Schlechter,

qui désigne comme secrétaire Marie Bernadette THOMAS, enseignante, demeurant à B-1331 Genval (Belgique), 230, avenue Gevaert,

L'assemblée choisit comme scrutateur Pol-Louis GUILLAUME, administrateur, demeurant à L-2521 Luxembourg, 20, rue Demy Schlechter,.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Révocation d'un administrateur;
2. Nomination d'un nouvel administrateur;
3. Renouvellement du mandat d'un administrateur;
4. Révocation du commissaire aux comptes;
5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes;
6. Modification de la durée de la société pour la rendre illimitée et par conséquent de l'article 1^{er} des statuts;
7. Constatation de la perte du certificat représentatif des actions de la société et son opposition;
8. Augmentation du capital social d'un montant de cent trente-trois euros neuf cents (EUR 133,09) et conversion des actions existantes en trente et une nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune;
9. Souscription et libération des trente et une (31) nouvelles actions créées;
10. Modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société et retrait des modalités de souscription des actions de cet article;
11. Modification de la composition du conseil d'administration et du pouvoir de signature de la société et par conséquent modification de l'article 4 et 6 des statuts de la société;
12. Transfert du siège de la société;
13. Nomination d'un nouvel administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Joëlle REUTER-LAMESCH de ses fonctions d'administrateur et lui en donne décharge.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur avec mandat non rémunéré pour une durée de six ans, Monsieur Pol-Louis GUILLAUME, administrateur, né à Etterbeek (Belgique) le 16 septembre 1961, demeurant à L-2521 Luxembourg, 20, rue Demy Schlechter.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame BRIMEYER-DOS REIS EVORA Carina pour une durée de six ans.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, à savoir la société AMSTIMEX S.A. et lui donne décharge.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans, Madame Marie-Bernadette THOMAS, employée, née à Antwerpen (Belgique) le 22 mars 1957, demeurant à B-1331 Genval (Belgique), 230, avenue Gevaert.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier la durée de la société pour la rendre illimitée et par conséquent l'article 1^{er} des statuts de la société aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de "VOLTAIRE INVESTMENT SA". Elle aura son siège social dans la commune de Luxembourg. La durée de la société est illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts."

Septième résolution

L'Assemblée constate la perte du certificat représentatif des actions de la société et l'opposition faite par le porteur dépossédé auprès de l'organisme centralisateur.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à raison de cent trente-trois euros neuf cents (EUR 133,09) pour le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille huit cent soixante-six euros et quatre-vingt-onze cents (EUR 309.866,91) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions intégralement libérées et sans désignation de valeur nominale à un montant de trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-), sans procéder à l'émission de nouvelles actions, par l'apport en numéraire d'un montant de cent trente-trois euros neuf cents (EUR 133,09).

La réalité de cet apport a été justifiée au notaire instrumentant et l'assemblée déclare à l'unanimité accepter la libération intégrale de cet apport.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) actions existantes sans désignation de valeur nominale en trente et une (31) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-), attribuées au prorata de leur détention précédente par chacun des actionnaires. Les actions seront uniquement au porteur et le conseil d'administration est par la présente autorisé à imprimer et signer les actions.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le détail de la souscription des actions de l'article 3 des statuts.

Suite à la résolution qui précède et pour refléter l'augmentation de capital sus-visée et la conversion des actions de la société, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à trois cent dix mille euros (EUR 310.000,-) représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (EUR 10.000,-) chacune."

Onzième résolution

L'Assemblée décide de modifier la composition du conseil d'administration ainsi que le pouvoir de signature et de modifier en conséquence l'article 4 et l'article 6 des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

" **Art. 6.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de chaque personne à ce déléguée par le conseil."

Douzième résolution

L'Assemblée décide de transférer l'adresse du siège du 55, avenue au la Liberté à L-1931 Luxembourg au 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Treizième résolution

L'Assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, Monsieur Pol-Louis GUILLAUME, susdit, pour une durée de six ans et de renouveler le mandat d'administrateur et administrateur-délégué de Monsieur Georges BRIMEYER, susdit, pour une durée de six ans.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BRIMEYER, THOMAS, GUILLAUME, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 13207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048283/132.

(140054736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Michal Wittmann.

Référence de publication: 2014048254/10.

(140054419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

VG COM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle Vue.

R.C.S. Luxembourg B 160.170.

Décision de l'associé unique en date du 1^{er} avril 2014

Le soussigné, Monsieur Goffinet Pierre, associé unique de la société VG COM S.à R.L., a pris ce jour les décisions suivantes:

1) Le siège social de la société est transféré à la date 1^{er} avril 2014 à l'adresse suivante:

3, rue Belle Vue

L-1227 Luxembourg

Pierre Goffinet

Associé unique

Référence de publication: 2014048280/15.

(140054228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Tyhee Finance S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 185.712.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March,
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tyhee Gold Corp., a company incorporated under the laws of British Columbia, Canada, having its business address at Suite 401 - 675 West Hastings Street Vancouver, British Columbia V6B 1N2 Canada,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Tyhee Finance S.A.” (the Company). The Company is a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire gold bullion, setup and maintain gold bullion accounts with gold depositaries and banks, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, including the parent company, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) class A shares (the Class A Shares) and one (1) class B share (the Class B Shares) in registered form with a par value of one euro (EUR 1,-) each, all subscribed and fully paid-up. The Class A Shares and the Class B Shares are individually referred to as a Share and collectively as the Shares.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts (including an account 115 "compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres" as defined in the Luxembourg Standard Chart of Accounts defined in the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 (the Account 115)) which may be connected to one or several classes of Shares.

Art. 6. Shares.

6.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives), and are freely transferable.

6.3. A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of Shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a Share transfer.

6.6. The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

6.7. The redemption price of the Class A Shares to be redeemed will be equal to the nominal value of the redeemed Class A Shares, plus any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the Class A Shares and that is attributable to the Class A Shares so redeemed, plus any accrued but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed Class A Shares.

6.8. The redemption price of the Class B Shares to be redeemed will only be equal to the nominal value of the redeemed Class B Shares, and will neither include any outstanding share premium or amounts booked in Account 115 (if any) attached to the Class B Shares and that is attributable to the Class B Shares so redeemed, nor any accrued but unpaid cumulative preferred dividend attached to the redeemed Class B Shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least five (5) members with at least two (2) class A directors and three (3) class B directors. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Assembly may decide to appoint one or more directors of class A and one or more directors of class B.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative shall be a natural person and is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents (who need not be directors or shareholders) for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board shall appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A director and at least two (2) class B directors are present or represented. Board resolutions shall be validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A director and at least two (2) class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson and by all the directors present or represented at the meeting.

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature thereto.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least a class A director and two class B directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a General Meeting. The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each Share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Subject to section (ix) and section (x) below, resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) and (if applicable) the external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. In case the General Meeting decides to proceed with the payment of a dividend or transfer to a reserve account:

(i) each Class A shareholder shall be entitled to a fraction of 99,9% of the total profit distributed, in proportion to the percentage of the notional capital held by him/her/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/her/it plus any share premium attached to the Class A Shares.

(ii) each Class B shareholder shall be entitled to a fraction of 0,1% of the total profit distributed, in proportion to the percentage of the notional capital held by him/her/it in the Company, notional capital meaning the share capital of the Company subscribed by him/her/it plus any share premium attached to the Class B Shares.

14.4. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and other applicable laws and, subject to any non-waivable provisions of the Law, any other applicable law and/or with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December of two thousand and fourteen (2014).

Subscription and payment

Tyhee Gold Corp, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) Shares represented by thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Class A Shares and one (1) Class B Share in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as A director of the Company for a period of six (6) years

Denis Taschuk, born on January 2, 1964, in Edmonton, Canada, having its professional address at 4912 210 St NW, Edmonton AB T6M 0A8, Canada.

2. The following persons are appointed as B directors of the Company for a period of six (6) years:

- Onno Bouwmeister, born on January 26, 1977 in Maarsen, in the Netherlands, having its professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg; and

- Lux Business Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, registered with the Luxembourg and Trade Register under number B. 79.709, the permanent representative of which is Onno Bouwmeister, born on January 26, 1977 in Maarsen, in the Netherlands, having its professional address at 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour de mars,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tyhee Gold Corp., une société régie par les lois du Canada, dont le siège social se situe à Suite 401 - 675 West Hastings Street Vancouver, British Columbia V6B 1N2 Canada,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est " Tyhee Finance S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir des lingots d'or, la configuration et le maintien de comptes de lingots d'or avec des dépositaires d'or et banques, par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, incluant la société mère, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000), représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (30,999) actions de classe A (les Actions de Classe A) et une (1) action de classe B (les Actions de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B sont individuellement désignées comme Action et collectivement les Actions.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Les actionnaires peuvent décider de créer des réserves et / ou des comptes de primes d'émission (y compris un compte 115, compte des apports des actionnaires non rémunérés par des titres, tel que défini dans le règlement grand-ducal du 10 Juin 2009 (compte 115) qui peut être connecté à une ou plusieurs classes d'Actions.

Art. 6. Actions.

6.1. Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les Actions sont et resteront sous forme nominative et librement transférables.

6.3. Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

6.7. Le prix de rachat des Actions de Classe A devant être rachetées sera égal à la valeur nominale des Actions de Classe A rachetées, et la prime pour action en circulation ou montants comptabilisés dans le compte 115 (le cas échéant) attaché aux Actions de Classe A et qui est attribuable pour les Actions de Classe A ainsi rachetées, plus tout intérêt couru mais dividende privilégié cumulatif impayé attachés aux Actions de Classe A rachetées.

6.8. Le prix de rachat des Actions de Classe B devant être rachetées ne sera égal à la valeur nominale des Actions de Classe B rachetées, et comprend ni les primes sur Actions en cours ou montants comptabilisés dans le compte 115 (le

cas échéant) attachés aux Actions de Classe B et qui est attribuable aux Actions de Classe B ainsi rachetées, ni cours mais impayés dividende privilégié cumulé attaché aux Actions de Classe B rachetées.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins cinq (5) membres, avec au moins deux (2) administrateurs de classe A et trois (3) administrateurs de classe B. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut valablement délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et au moins un (1) administrateur de classe A et d'au moins deux (2) administrateurs de classe B sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à condition que toute résolution ne sera pas valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) administrateur de classe A et d'au moins deux (2) administrateurs de Classe B. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président et par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Dans le cas de l'Assemblée Générale décide de procéder à la distribution de dividende ou transférer à un compte de réserve:

(i) chaque actionnaire de classe A a le droit à une fraction de 99,9% du bénéfice total distribué, au prorata du pourcentage du capital nominal détenues par lui / elle / il dans la société, le capital théorique qui signifie que le capital social de la Société souscrites par lui / elle / plus toute prime d'émission attachée aux Actions de Classe A.

(ii) chaque actionnaire de la classe B aura droit à une fraction de 0,1% du bénéfice total distribué, au prorata du pourcentage du capital nominal détenues par lui / elle / il dans la société, le capital théorique qui signifie que le capital social de la Société souscrites par lui / elle / plus toute prime d'émission attachée aux Actions de Classe B.

14.4. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncements à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Tyhee Gold Corp., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente-et-un mille (31,000) Actions représentées par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille (30,999) Actions de Classe A et une (1) Action de Classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31,000).

Le montant de trente-et-un mille euro (EUR 31,000), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1 La personne suivante est nommée en qualité d'administrateurs A de la Société pour une durée de six (6) ans:

Denis Taschuk, né le 2 janvier 1964, à Edmonton, Canada et ayant comme adresse professionnelle au 4912 210 St NW, Edmonton AB T6M 0A8, Canada.

2 Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs B de la Société pour une durée de six (6) ans:

- Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarsen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg; et

- Lux Business Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 79.709, dont le représentant permanent est Onno Bouwmeister, né le 26 janvier 1977 à Maarsen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 40 Avenue Monterey, L-2163, Luxembourg.

3 Le siège social de la Société est établi au 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11174. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048233/615.

(140054156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

S.C.I. JOPA, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 2.866.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048159/10.

(140054367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Triton III LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.881.

Les comptes annuels au 30 avril 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 3 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014048229/11.

(140054478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

SCHAUS et associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5958 Itzig, 11A, rue Espen.

R.C.S. Luxembourg B 103.681.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS et associés S.A.

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014048184/12.

(140054107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Trésor Financements S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 167.133.

Les comptes annuels du 23/02/2012 au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014048260/12.

(140054553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

TE Connectivity MOG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.748.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty sixth day of March,
before Maître Marc Loesch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tyco Electronics Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.549 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr Adrien Pastorelli, lawyer, professionally residing in 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney under private seal given on March 20, 2014.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "TE Connectivity MOG Holding S.à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, as well as the entry into joint ventures of a corporate or contractual form.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, participations and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may hold a portfolio of receivables which it may fund by obtaining finance from intra-group or third party sources.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated group companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares without nominal value.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The managers need not be shareholders. The manager(s) is/are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom specific signing authority has been granted by the board of managers, but only within the limits of such power.

The sole manager, or in case of plurality of managers, any two managers may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may entrust the daily management of the Company's business to one or several manager(s), who will be called general manager(s) (gérant(s) délégué(s)). The Company shall be bound with respect to actions pertaining to the Company's daily management towards third parties by the joint signatures of any two general managers or the signature of any general manager and any manager.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any two managers jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held annually within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's financial year starts on 27 September of each year and ends on 26 September of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to the end of the financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - Independent auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All 25,000 (twenty-five thousand) shares have been subscribed by Tyco Electronics Group S.A., prenamed, represented as stated above.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 26 September 2014.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the Sole Shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at 7 (seven). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

(a) Harold G. Barksdale, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(b) Thomas Ernst, manager, whose professional address is at 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, United States of America;

(c) Jürg Frischknecht, manager, whose professional address is at Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Switzerland;

(d) Jürg Giraudi, manager, whose professional address is at Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland;

(e) Anne-Marie Nicolas, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

(f) Fabienne Roger-Eck, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

(g) Magnus Svensson, manager, whose professional address is at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

2. the registered office is established at 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first here above mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mars,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Tyco Electronics Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant siège social au 17, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.549 (l'Associé Unique),

ici représentée par Monsieur Adrien Pastorelli, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 2014.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "TE Connectivity MOG Holding S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que l'entrée dans des joint ventures sous une forme sociétaire ou contractuelle.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers, notamment, mais non limité à, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut recevoir ou octroyer des licences portant sur des droits intellectuels.

La Société pourra détenir un portefeuille de créances qu'elle pourra financer par des fonds d'origine intra-groupe ou provenant de tiers.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à, la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales sans valeur nominale.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social de la Société. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'a/ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants est/sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) a/ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques, ou par la signature conjointe ou la seule signature des personnes auxquelles un pouvoir spécifique a été donnée par le conseil de gérance, mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants quelconques pourra/pourront déléguer ses/leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent déterminera/détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s), qui s'appellera/s'appelleront gérant(s) délégué(s). La Société sera engagée dans le cadre de la gestion journalière de la Société envers les tiers par la signature conjointe de deux gérants délégués ou la signature conjointe de tout gérant délégué et de tout gérant.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par deux gérants conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un

projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée qu'avec l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 27 septembre de chaque année et se termine le 26 septembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale en cause, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société ne devra être contrôlée par un commissaire que si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé ne devra être nommé que si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales ont été toutes souscrites par Tyco Electronics Group S.A., prenommée, représentée comme indiqué ci-dessus.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces, de sorte que la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 26 septembre 2014.

Evaluation ses frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400 (mille quatre cents euros).

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. les membres du conseil de gérance sont au nombre de 7 (sept). Sont nommés gérant pour une durée illimitée:
 - Harold G. Barksdale, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;
 - Thomas Ernst, manager, dont l'adresse professionnelle est au 1050 Westlakes Drive, Berwyn, PA, 19312-2423, Etats-Unis d'Amérique;
 - Jürg Frischknecht, manager, dont l'adresse professionnelle est au Amperestrasse 3, CH-9323 Steinach, Suisse;
 - Jürg Giraudi, manager, dont l'adresse professionnelle est au Rheinstrasse 20, CH-8200 Schaffhausen, Suisse;
 - Anne-Marie Nicolas, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Fabienne Roger-Eck, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Magnus Svensson, manager, dont l'adresse professionnelle est au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

2. le siège social de la société est établi au 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Pastorelli, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 28 mars 2014. REM/2014/710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048238/404.

(140054742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Torroshomes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 110.767.

Par la présente, je vous informe de ma démission de la fonction d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 02 avril 2014.

Stéphanie Marion.

Référence de publication: 2014048255/10.

(140054419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Triton III LuxCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.887.

Les comptes annuels au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 5 S.à r.l

Un Mandataire

Référence de publication: 2014048230/11.

(140054479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.999.

Madame Catherine KOCH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie D de la Société avec effet au 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014048091/14.

(140054158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Valentin DIEDRICH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3593 Dudelange, 151, route de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 167.178.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014048267/12.

(140054030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Ullink S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Ultra S.à r.l.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 184.513.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth day of March,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Rowan Nominees Limited, a company registered in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered under number 00712898 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr Manfred Müller, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 March 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

I. The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Ultra S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, dated 10 February 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.513 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

II. The Shareholder recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholder:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Ullink S.à r.l.", with effect on 25 March 2014.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 292,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred five thousand Euro (EUR 305,000.-).

3 To issue eighteen thousand ninety (18,090) new class A ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class B ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class C ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class D ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class E ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class F ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class G ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class H ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class I ordinary shares and thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class J ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

4 To accept subscription for these new shares by the Company's sole shareholder and to accept payment in full for such new shares together with a share premium in a total amount of thirty million one hundred ninety-five thousand Euro (EUR 30,195,000.-) by a contribution in cash.

5 To amend, with effect on 25 March 2014, paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the change of name of the Company.

6 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

III. The Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company to “Ullink S.à r.l.”, with effect on 25 March 2014.

Second resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred ninety-two thousand five hundred Euro (EUR 292,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to an amount of three hundred five thousand Euro (EUR 305,000.-).

Third resolution

The Shareholder resolved to issue eighteen thousand ninety (18,090) new class A ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class B ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class C ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class D ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class E ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class F ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class G ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class H ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class I ordinary shares and thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class J ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon the Shareholder, represented as stated above, declared to subscribe for the eighteen thousand ninety (18,090) new class A ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class B ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class C ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class D ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class E ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class F ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class G ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class H ordinary shares, thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class I ordinary shares and thirty thousand four hundred ninety (30,490) new class J ordinary shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and to fully pay for these new shares together with a share premium in a total amount of thirty million one hundred ninety-five thousand Euro (EUR 30,195,000.-) by a contribution in cash.

The amount of thirty million four hundred eighty-seven thousand five hundred Euro (EUR 30,487,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fifth resolution

The Shareholder resolved to amend, with effect on 25 March 2014, paragraph 3 of article 1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the first resolution above. Said paragraph will, with effect on 25 March 2014, read as follows:

“The Company exists under the name of “Ullink S.à r.l.””

Sixth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued capital of the Company is set at three hundred five thousand Euro (EUR 305,000.-) divided into:

- thirty thousand five hundred (30,500) class A ordinary shares (the “Class A Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class B ordinary shares (the “Class B Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class C ordinary shares (the “Class C Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class D ordinary shares (the “Class D Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class E ordinary shares (the “Class E Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class F ordinary shares (the “Class F Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class G ordinary shares (the “Class G Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;
- thirty thousand five hundred (30,500) class H ordinary shares (the “Class H Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- thirty thousand five hundred (30,500) class I ordinary shares (the “Class I Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and
- thirty thousand five hundred (30,500) class J ordinary shares (the “Class J Ordinary Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at seven thousand euro (EUR 7.000,-).

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt mars,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Rowan Nominees Limited, une société immatriculée en Angleterre et aux Pays de Galles, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni, et immatriculée sous le numéro 00712898 (l'«Associé»), représentée aux fins des présentes par Maître Manfred Müller, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 19 mars 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

I. L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Ultra S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par un acte du notaire soussigné, le 10 février 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184513 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont encore jamais été modifiés.

II. L'Associé reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu de l'Associé:

Ordre du jour

1 Modification du nom de la Société en «Ullink S.à r.l.», avec effet au 25 mars 2014.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 292.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent cinq mille Euros (EUR 305.000,-).

3 Émission de dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

4 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente millions cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 30.195.000,-) par un apport en numéraire.

5 Modification, avec effet au 25 mars 2014, de l'alinéa 3 de l'article 1^{er} des statuts de la Société, afin de refléter le changement de nom de la Société.

6 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

III. L'Associé a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier le nom de la Société en «Ullink S.à r.l.» avec effet au 25 mars 2014.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingt-douze mille cinq cents Euros (EUR 292.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un montant de trois cent cinq mille Euros (EUR 305.000,-).

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'émettre dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Souscription - Libération

L'Associé, représenté comme mentionné ci-dessus, a déclaré souscrire les dix-huit mille quatre-vingt-dix (18.090) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie B, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie C, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie D, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie E, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie F, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie G, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie H, trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie I et trente mille quatre cent quatre-vingt-dix (30.490) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie J, ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente millions cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 30.195.000,-) par un apport en numéraire.

Le montant de trente millions quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 30.487.500,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'Associé a décidé de modifier, avec effet au 25 mars 2014, l'alinéa 3 de l'article 1^{er} des statuts de la Société pour refléter la première résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera rédigé comme suit, avec effet au 25 mars 2014:

«La Société existe sous la dénomination «Ullink S.à r.l.»»

Sixième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis de la Société est fixé à trois cent cinq mille Euros (EUR 305.000,-) divisé en:

- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie C (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie D (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie E (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie F (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie G (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie H (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie I (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- trente mille cinq cents (30.500) parts sociales ordinaires de catégorie J (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. Müller, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 mars 2014. REM/2014/658. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048264/227.

(140054227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

SNG Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014048193/9.

(140054134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Termogest Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 56, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 171.074.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé en date du 2 avril 2014,

Que Monsieur Daniel REICHERT, demeurant au 1, Am Huesepad L-5363 Schrassig, en tant qu'associé unique de la Société, a cédé les cinq (500) parts sociales, représentatives du capital social de la Société, qu'il détenait en pleine propriété, à la société à responsabilité limitée «Brunata-Metrona FL S.à r.l.» ayant son siège social au 15, Zone Industrielle L-8287 Kehlen (RCS Luxembourg B 82.130).

Répartition des cinq cents (500) parts sociales suite à la prédite cession:

«Brunata-Metrona FL S.à r.l.», prénommée	500
Total:	500

Monsieur Daniel REICHERT, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, a accepté ladite cession de parts sociales, au nom de la Société conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil et déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

Maître Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014048240/23.

(140054612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Shurgard Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.575,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.977.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth February,
before us Me Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Shurgard Self Storage Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128040, acting in its capacity as general partner of Shurgard C.V., a limited partnership formed between SSC Luxembourg S.à r.l. and Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., and established under the laws of the Netherlands, having its official seat in The Hague, the Netherlands (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Shurgard Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-), with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, of 27 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1869 of 30 July 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 139977 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, of 18 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2889 of 28 November 2012.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) to twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of one million three hundred forty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,341,975.-) by Shurgard C.V. and to accept payment in full for such new share by a contribution in kind.

4 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred fifty euro (EUR 12,550.-) to twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), with payment of a share premium of one million three hundred forty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,341,975.-) and to make payment in full for such new share by a contribution in kind consisting of a receivable held against the Company (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one million three hundred forty-two thousand euro (EUR 1,342,000.-).

Proof of the ownership by the Shareholder has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to one million three hundred forty-two thousand euro (EUR 1,342,000.-) and is thus equal to the aggregate of (i) the nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) of the Issued Share to be issued by the Company and (ii) the Share Premium in an amount of one million three hundred forty-one thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 1,341,975.-)."

The Report, which after being signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred seventy-five euro (EUR 12,575.-) divided into five hundred three (503) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-six février,

Par-devant nous Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Shurgard Self Storage Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128040, agissant en sa capacité d'associé commandité de Shurgard C.V., une société en commandite simple formée entre SSC Luxembourg S.à r.l. et Shurgard Self Storage Luxembourg S.à r.l., et établie sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à La Haye, Pays-Bas (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Alexandre Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Shurgard Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent cinquante euro (EUR 12.550,-), dont le siège social est au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Gerard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1869 du 30 juillet 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 139977 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch en date du 18 Octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2889, en date du 28 novembre 2012.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent quarante et un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.341.975,-) par Shurgard C.V. et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq euros (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550,-) à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million trois cent quarante-un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.341.975,-) et libérer intégralement cette part sociale souscrite par un apport en nature consistant dans une créance détenue contre la Société, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total d'un million trois cent quarante deux mille euros (EUR 1.342.000,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation retenue, l'Apport payé à la Société correspond à un montant d'un million trois cent quarante-deux mille euros (EUR 1.342.000,-) et est ainsi égal au total de (i) la valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) de la Part Sociale devant être émise par la Société et (ii) de la Prime d'Emission d'un montant d'un million trois cent quarante-et-un mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 1.341.975,-).»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre une (1) part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier l'alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-) divisé en cinq cent trois (503) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: A. KOCH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 février 2014. Relation: DIE/2014/2724. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014048164/174.

(140054677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

**India6 Loan Holdings Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OCM Luxembourg Pandora S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 178.183.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of February.

Before Us Maître Henri HELLINCKX notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM Luxembourg Pandora S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Commerce and Companies Register (the RCS) of Luxembourg under number B 178.183 (the Company), incorporated on June 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1959, page 94020, of August 13, 2013 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on December 13, 2013, pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 324, page 15539, of February 5, 2014.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176362 and having a share capital amounting to EUR 12,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Solange Woler-Schieres, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal,

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Amendment to the name of the Company from "OCM Luxembourg Pandora S.à r.l." to "India6 Loan Holdings Topco S.à r.l.";

2. Subsequent amendment to article 1 of the Company's articles of association in order to reflect the change adopted under item 1. above;

3. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from "OCM Luxembourg Pandora S.à r.l." to "India6 Loan Holdings Topco S.à r.l.".

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1. Name.** The name of the company is India6 Loan Holdings Topco S.à r.l. (the “Company”). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le treize février.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de OCM Luxembourg Pandora S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée de par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est situé au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le RCS) sous le numéro B 178.183 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1959, page 94020, du 13 août 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 13 décembre 2013 suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324, page 15539, du 5 février 2014.

A COMPARU

OCM Luxembourg OPPS IX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176362 et dont le capital social s’élève à EUR 12.500,- (l’Associé Unique),

ici représentée par Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l’enregistrement.

L’Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d’acter que:

I. l’Associé Unique détient la totalité des parts dans le capital social de la Société;

II. l’ordre du jour de l’Assemblée est le suivant:

1. Modification de la dénomination de la Société de «OCM Luxembourg Pandora S.à r.l.» en «India6 Loan Holdings Topco S.à r.l.»;

2. Modification subséquente de l’article 1 des Statuts de la Société afin de refléter le changement adopté au point 1. ci-dessus;

3. Divers.

III. l’Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société, de «OCM Luxembourg Pandora S.à r.l.» en «India6 Loan Holdings Topco S.à r.l.».

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l’Associé Unique décide de modifier l’article 1 des Statuts, qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Le nom de la société est India6 Loan Holdings Topco S.à r.l. (la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2014. Relation: LAC/2014/8338. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014048079/109.

(140054683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

TEK Partners SC, Société Civile.

Siège social: L-3752 Rumelange, 2, rue Saint Sébastien.

R.C.S. Luxembourg E 5.313.

STATUTS

1. Monsieur Thierry Kamami, né le 24 avril 1961 à Paris (F-75016), de nationalité française, demeurant 93 bis, Avenue Achille Peretti à Neuilly-sur-Seine (F-92200),

2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645, représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer,

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile particulière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 31 mars 2014:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et notamment par les articles 1832 et suivants du Code Civil luxembourgeois.

Art. 2. La Société a, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, pour objet la mise en commun de moyens utiles à l'exercice de l'activité de ses membres tout en veillant à l'indépendance technique et morale de chaque associé. Elle peut notamment acquérir, louer ou échanger les installations, appareillages et véhicules nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire utile à la réalisation de l'objet social.

La société a aussi pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra aussi, toujours dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, vendre, échanger des titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces. Elle pourra assurer la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra, en outre, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra aussi effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation, pourvu que ces opérations ne portent pas atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La dénomination est TEK Partners SC. Cette dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège social est établi à Rumelange. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Rumelange par simple décision de la gérance. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Si, en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le gérant, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera re-transféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR (Trois Cents Euros), répartis en 100 (Cent) parts de 3 EUR (trois Euros) chacune et constitué par apport en numéraire.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 (Quatre-vingt-dix-neuf) parts à Monsieur Thierry Kamimi et 1 (Une) part à Dornstatt Group S.A., les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou deux (2) gérants, associés ou non, nommés à l'unanimité de tous les associés pour une durée indéterminée. En cas de pluralité de gérants, les deux co-gérants constituent un Conseil de gérance. Ces gérants, respectivement le gérant unique, sont révocables Ad Nutum à la majorité qualifiée des trois-quarts (75%) des voix des associés présents ou représentés. Ils exercent leurs fonctions à titre bénévole.

Art. 11. Le gérant unique, respectivement le Conseil de gérance, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour le compte de la Société. Envers les tiers, la Société se trouve valablement engagée par la seule signature individuelle de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature obligatoirement conjointe des deux gérants.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et uniquement sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu, à 15 heures, obligatoirement le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant, respectivement les co-gérants, ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR (Deux Cents Euros).

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes, Monsieur Thierry Kamimi et Dornstatt Group S.A. représentée ici par son Administrateur Michel Zingerlé-Blimer précité, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée

générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée et régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur M. Thierry Kamami, précité, est nommé gérant,
2. La société Dornstatt Group S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752) enregistrée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B.148645 est nommée co-gérant.
3. Le siège de la Société civile est établi 2, rue Saint Sébastien à Rumelange (L-3752).
4. L'adresse postale est: TEK Partners SC - C/o Dornstatt Group S.A. - 2, rue Saint Sébastien - L-3752 Rumelange.
5. L'assemblée générale des associés donne mandat et pouvoir de signature à la société Dornstatt Group S.A., respectivement son administrateur, aux fins de satisfaire aux formalités d'enregistrement et de publication des décisions ci-dessus rappelées.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes le 31 mars 2014 à Rumelange, en trois exemplaires de trois pages chacun.

M. Thierry Kamami / Dornstatt Group S.A.

Référence de publication: 2014048239/106.

(140054705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Turaz Global TRM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 111.324,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.587.

In the year two thousand fourteen, on the twentieth of March

Before Maître Martine SCHAEFFER Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the Undersigned, acting instead and place of Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, temporarily unavailable, who will hold the present deed.

THERE APPEARED

“Turaz Global S.à r.l.”, a corporation existing under the Luxembourg laws having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 164046,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 18 March 2014.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of “Turaz Global TRM S.à r.l.”, a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg section B number 164587, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 3 November 2011 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the “Mémorial C”) number 2834 on 21 November 2011; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, Civil Law Notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 February 2013 published in the Mémorial C number 1200 on 22 May 2013.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended (“Article 200-2”) provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

Sole resolution

The sole member decides to change the financial year of the company so that it will start on the first (1st) day of the month of June and end on the thirty first (31st) day of the month of May of the following year.

The current financial year which started on 1 January 2014 will terminate on 31 May 2014.

The sole member decides to subsequently amend article 22, both in the English and in the German version of the Articles of Association so that as from now on, it will read as follows:

English version

“ **Art. 22. Financial year.** The Company’s financial year shall begin on the first (1st) of June and shall terminate on the thirty-first (31st) of May of the following year.”

German version

“ **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Juni jedes Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Mai des folgendes Jahres.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément empêché, qui restera dépositaire des présentes.

A COMPARU

«Turaz Global S.à r.l.», ayant son siège social à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164046

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en date du 18 mars 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de la Société à responsabilité limitée «Turaz Global TRM S.à r.l.», ayant son siège social à 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164587, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 3 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C»), numéro 2834 du 21 novembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1200 du 22 mai 2013.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier changer l'exercice social qui commencera désormais le 1^{er} juin de chaque année et se terminera le 31 mai de l'année suivante.

L'exercice social en cours, qui a commencé le 1^{er} janvier 2014 se terminera le 31 mai 2014.

L'associé unique décide de procéder à la modification subséquente de l'article 22 dans la version anglaise et allemande des statuts, de sorte qu'à partir de maintenant il aura la teneur suivante:

«Version anglaise

“ **Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the first (1st) of June and shall terminate on the thirty first (31st) of May of the following year.”.

Version allemande

“ **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Juni jedes Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Mai des folgendes Jahres.»

Frais et dépense

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 25 mars 2014. Relation: LAC/2014/13707. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014048231/104.

(140053986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Theola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 111.280.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteen March

Before us Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Theola S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111 280, incorporated pursuant to a deed of Maître Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on January 31, 2006, under number 218, and whose articles of association have /not yet been amended since then.

The Meeting is chaired by Claudia Schweich, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary (the Secretary) and the Meeting elects as scrutineer Anastasia Tylinski, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the Bureau, the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- It appears from said attendance list that all the shareholders are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders who declare having been informed on the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer of registered office;
2. Amendment of the respective article of the articles of association;
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution:

The meeting decides to transfer the statutory seat of the company with effect on March 17, 2014 to following address: 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the meeting decides to amend article 4 of the articles of association as follows:

“ **Art. 4.** The Registered Office is established in Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Power

The above appearing parties hereby give power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually to proceed as the case may be with the registration, listing, modification, deletion, publication or any other useful or necessary operations following this deed and possibly to draw, correct and sign any error, lapse or typo in this deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 18 mars 2014

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Theola S.à r.l.", ayant son siège social à 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 111 280, constituée suivant acte reçu le 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 218, du 31 janvier 2006.

L'Assemblée est présidée par Claudia Schweich, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée (le «Secrétaire» et le «Scrutateur») Anastasia Tylinki, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur étant collectivement appelé le «Bureau».

Le Bureau ayant été constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, une fois signées par le Bureau, les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et que l'assemblée peut dès lors décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour,

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert de siège;
2. Modification subséquente de l'article correspondant des statuts;
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'Assemblée décide, avec effet au 17 mars 2014 de transférer le siège de la société au 15, Rue Léon Laval L-3372 Leudelange.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange».

Pouvoirs

Les comparants donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, afin de procéder suivant besoin à l'enregistrement, l'immatriculation, la modification, la radiation auprès du Registre des Sociétés ou la publication ou toutes autres opérations utiles ou nécessaires dans la suite du présent acte et, le cas échéant pour corriger, rectifier, rédiger, ratifier et signer toute erreur, omission ou faute(s) de frappe(s) au présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus aucun associé ne désirant prendre la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: Schweich, Tylinski, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 mars 2014. Relation: RED/2014/628. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 mars 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014048242/106.

(140054755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

MS Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 149.008.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit mars.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MS DESIGN S.A.", établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-Rue, constituée suivant acte du notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg, en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2283 du 21 novembre 2009, non modifiée depuis et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149.008,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sophie BECKER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutateur Christel GIRARDEAUX, directrice de société, demeurant à L-3392 Roedgen, 5, rue de Luxembourg,

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du

1. Transfert du siège social et modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Fixation de l'adresse de la Société;

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. Premier alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'Assemblée fixe l'adresse à L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean-Pierre Michels.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: BECKER, GIRARDEAUX, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2014. Relation: LAC / 2014 / 13199. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048049/52.

(140054060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

Indaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.964.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} avril 2014

En date du 1^{er} avril 2014, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Monsieur Richard Brekelmans, administrateur de Catégorie B et de Madame Elizabeth Timmer, administrateur de Catégorie B, du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2014.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014049174/17.

(140055953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Mandarin Capital Management II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.895.

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait vient modifier l'extrait enregistré et déposé le 28/03/2014 sous la référence L140051415.

Au lieu de:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur et administrateur délégué.

- Monsieur Alex SCHMITT, résidant professionnellement au 22 24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur et président du conseil.

- Monsieur Lorenzo STANCA, résidant professionnellement au 3 Via Brera, Milano, Italie.

- Monsieur Enrico RICOTTA, résidant professionnellement au 3 Via Brera, Milano, Italie.

- Monsieur Alberto FORCHIELLI, résidant professionnellement au 88 Queensway, Parkside Pacific Place, Hong Kong.

- Madame Gao ZHEN, résidant professionnellement à Unit 2801, Building 3, N°18 Gongtixilu St., Beijing 100020, China.

Le mandat de Monsieur Marcel STEPHANY, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg - Commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé.

La société Deloitte Audit S.à r.l., B67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été élue Commissaire aux comptes.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il y a lieu de dire:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2013 que les mandats suivants ont été renouvelés:

- Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, administrateur et administrateur délégué.
- Monsieur Alex SCHMITT, résidant professionnellement au 22 24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, administrateur et président du conseil.
- Monsieur Lorenzo STANCA, résidant professionnellement au 3 Via Brera, Milano, Italie.
- Monsieur Enrico RICOTTA, résidant professionnellement au 3 Via Brera, Milano, Italie.
- Monsieur Alberto FORCHIELLI, résidant professionnellement au 88 Queensway, Parkside Pacific Place, Hong Kong.
- Madame Gao ZHEN, résidant professionnellement à Unit 2801, Building 3, N°18 Gongtixilu St., Beijing 100020, China.

Le mandat de Monsieur Marcel STEPHANY, résidant professionnellement au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand Duché de Luxembourg - Commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé.

La société Deloitte Audit S.à r.l., B67895, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été élue Réviseur d'entreprises.

Les mandats des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Référence de publication: 2014048016/46.

(140054105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.

IIC Spain 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 178.631.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la Société datée du 31 janvier 2014, que la société Iberia Industry Capital Group S.à r.l a transféré 1,875 parts sociales à Monsieur Axel Folchert, né le 29 octobre 1964 à Braunschweig, Allemagne et demeurant au 3, Vincente Morales, Piso 311, E-28043 Madrid, Espagne.

En conséquence et avec effet au 1^{er} mars 2014:

- la société Iberia Industry Capital Group S.à r.l, possède 10,625 parts sociales; et
- Monsieur Axel Folchert, possède 1,875 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 avril 2014.

Référence de publication: 2014049186/17.

(140055744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2014.

Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.173.

Suite à la décision des gérants de la Société, prise en date du 25 mars 2014, il est à noter la nouvelle adresse du siège social de la Société comme suit:

- 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014048284/14.

(140054730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2014.
